

SEANCE DU 21 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-et-un mars à vingt heures, le Conseil municipal légalement convoqué, le 14/03/2019, s'est réuni à la Mairie en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry BRUNET, Maire.

Conseillers en exercice : 15
Conseillers présents : Mesdames et messieurs BRUNET, DOREAU, MONTIER, VANDENDORPE, DURAND-MASSÉ, AMIRAULT, ANTOINE, SENDIM-DE-RIBAS-LIRA, GUERIN, ALLUIN, FOUCTEAU-ESPINASSE, MAURICE formant la majorité des membres en exercice.
Conseillers absents excusés: David MASSÉ, Maud BERTIN, Brigitte GRENAT
Conseillers votants : 12
Secrétaire de séance : Adeline FOUCTEAU-ESPINASSE

Préambule

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu de la réunion du Conseil municipal du jeudi 24 janvier 2019. Aucune observation n'étant formulée, ce compte-rendu est adopté à l'unanimité.

2019/03 Modification des statuts du SIEIL

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que le Comité du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire dans sa séance du 11 décembre 2018 a voté la modification de ses statuts afin de permettre à la Communauté de Communes de Touraine Ouest Val de Loire pour la compétence « éclairage public », d'adhérer au 23 octobre 2018, date à laquelle celle-ci avait approuvé au cours de son conseil communautaire son adhésion.

Les membres adhérents au SIEIL doivent délibérer sur l'adhésion du nouveau membre dans un délai de 3 mois afin que Madame la Préfète puisse ensuite prendre l'arrêté préfectoral validant les nouveaux statuts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE**, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Energie d'Indre-et-Loire.

2019/04 Demande de subvention

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'une nouvelle demande de subvention est intervenue depuis la dernière séance de conseil. Elle concerne La Chambre des Métiers et de l'Artisanat de la Vienne pour des actions dans le domaine de la formation. Le campus accueille un jeune de la commune pour un CAP Chocolatier.

Après avoir entendu les faits,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** de verser une subvention à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat d'un montant de 80.00 Euros.

Les crédits seront inscrits au budget de l'année 2019 au compte 6574.

2019/05 Redevance réglementée pour chantiers provisoires

Monsieur le Maire donne connaissance aux membres du Conseil municipal du décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixant le régime des redevances dues aux communes et aux départements pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz et aux canalisations particulières d'énergie électrique et de gaz.

Dans l'hypothèse où ce type de chantier interviendrait, l'adoption de la présente délibération permettrait dès lors de procéder à la simple émission d'un titre de recettes.

Monsieur le Maire propose au Conseil :

- De décider d'instaurer ladite redevance pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz ;
- D'en fixer le mode de calcul, conformément au décret n°2015-334 du 25 mars 2015, en précisant que celui-ci s'applique au plafond réglementaire.

Le Conseil municipal, entendu cet exposé et, après avoir délibéré :

- **ADOpte** la proposition qui lui est faite concernant l'instauration de la redevance pour l'occupation du domaine public par les chantiers provisoires de travaux sur des ouvrages des réseaux de transport et de distribution d'électricité et de gaz. Cette mesure permettra de procéder à l'établissement du titre de recettes au fur et à mesure qu'auront été constatés des chantiers éligibles à ladite redevance.

2019/06 Vote du taux des taxes

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal l'état de notification des taux d'imposition pour 2019 dressé par les services fiscaux.

Vu la hausse des bases d'imposition pour 2019 et le produit estimé,

Vu les besoins en trésorerie démontrés,

Vu l'exonération d'un montant de 66% de la Taxe d'Habitation, base 2017, pour 80% de la population,

Vu le pacte fiscal et financier délibéré en décembre 2017 par les membres de la CCTVV poursuivant l'application de taux moyens pondérés et un lissage sur trois ans des trois taxes conduisant à une baisse des taux des taxes pour la commune.

Il est proposé au Conseil municipal d'appliquer le différentiel ainsi récupéré et d'obtenir en conséquence une opération « neutre » pour le contribuable.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE une augmentation des taux de la taxe d'habitation et des taxes foncières (bâti, non bâti) de 1.5 % pour l'année 2019 :

| TAXES | 2018 | | 2019 | |
|-----------------------|------------------|--------------|------------------|-----------------|
| | Taux | Produit réel | Taux | Produit attendu |
| Habitation | 11.96 % | 62 910 € | 12.14 % | 66 539 € |
| Foncière (bâti) | 15.99 % | 51 454 € | 16.23 % | 54 354 € |
| Foncière (non bâti) | 36.48 % | 19 439 € | 37.03 % | 20 070 € |
| PRODUIT FISCAL | 133 803 € | | 140 963 € | |

Ce qui donne un produit fiscal attendu de **140 963 €** pour 2019.

2019/07 Demande de subvention au titre des amendes de police 2019

Monsieur le Maire explique que les programmes de sécurisation des voiries et espaces publics initiés depuis le début de mandat peuvent être poursuivis en effectuant une série de travaux en collaboration avec les services Territoriaux et d'Aménagement Sud-Ouest et la municipalité de Marcilly-sur-Vienne.

En effet, la traversée de la RD 18 sera partiellement refaite du rond-point à l'école dans le cadre de la programmation départementale 2019.

L'opération devrait permettre la mise en sécurisation des mouvements autour de l'école et favoriser les déplacements doux.

Le Conseil municipal,

Considérant que le projet proposé peut bénéficier de l'aide au titre des amendes de police 2019 pour aider au financement de ces travaux,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

SOLLICITE de Monsieur le Président du Conseil Départemental une demande de subvention selon le plan de financement suivant :

| DEPENSES HT | | FINANCEMENTS | |
|-------------|----------------|-------------------|-----------------|
| Travaux | 4 000,00 Euros | Amendes de police | 2 400,00 Euros |
| | | Autofinancement | 1 600,00 Euros |
| | 4 000.00 Euros | | 4 000.000 Euros |

2019/08 Approbation des comptes de gestion 2018 : Commune et Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les comptes de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2018. Ces comptes de gestion, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

2019/09 Approbation du compte administratif communal 2018

Sous la présidence de Monsieur Guy MONTIER, 2nd adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif communal 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| DEPENSES | RECETTES | EXCEDENT DE CLOTURE | SOLDE DE CLOTURE (après intégration résultat SICALA+CCAS) |
|--------------|--------------|---------------------|---|
| 342 004.92 € | 414 565.26 € | 72 560.34 € | 73 836.73 € |

Investissement

| DEPENSES | RECETTES | RESTES A REALISER DEPENSES | RESTES A REALISER RECETTES | DEFICIT DE CLOTURE | SOLDE DE CLOTURE (après intégration SICALA) |
|--------------|--------------|----------------------------|----------------------------|----------------------|---|
| 267 902.33 € | 248 688.77 € | 31 065.00 € | 84 000.00 € | - 19 213.56 € | - 19 185.33 € |

Hors de la présence de Monsieur le maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :
11 POUR le compte administratif communal 2018.

2019/10 Affectation du résultat budget communal

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent de fonctionnement : 73 836.73 € au compte R 002
- Affectation du déficit d'investissement : 19 185.33 € au compte D 001

2019/11 Vote du budget communal 2019

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

| | |
|----------------------------------|-------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 422 516.00 Euros |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 177 253.00 Euros |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget communal de l'année 2019.

2019/12 Approbation du compte administratif 2018 budget Assainissement

Sous la présidence de Monsieur Guy MONTIER, 2nd adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil municipal examine le compte administratif du service d'assainissement 2018 qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

| | | |
|-------------|-------------|---------------------|
| DEPENSES | RECETTES | EXCEDENT DE CLOTURE |
| 46 781.64 € | 52 670.40 € | 5 888.76 € |

Investissement

| | | | |
|-------------|-------------|-------------------|---------------------|
| DEPENSES | RECETTES | RESTES A REALISER | EXCEDENT DE CLOTURE |
| 21 181.33 € | 32 575.74 € | 0 € | 11 394.41 € |

Hors de la présence de Monsieur le maire, le Conseil municipal approuve à l'unanimité :
11 POUR le compte administratif 2018 du service assainissement.

2019/13 Affectation du résultat budget Assainissement

Le Conseil municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- Affectation de l'excédent global d'exploitation de 5 888.76 € au compte R 002 ;
- Affectation de l'excédent global d'investissement de 11 394.41 € au compte R 001

2019/14 Vote du budget assainissement 2019

Monsieur le Maire procède, article par article, à l'explication des sommes prévues en recettes et en dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Le budget de l'année 2019 s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| SECTION DE FONCTIONNEMENT | 51 902.00 Euros |
| SECTION D'INVESTISSEMENT | 34 904.00 Euros |

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les sommes au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre avec définition de l'opération pour la section d'investissement.

VOTE à l'unanimité, le budget unique du service d'assainissement de l'année 2019.

L'ordre du jour est épuisé, la séance est levée à 22h45.

Fait et délibéré les an, mois et jour susdits.

Le Maire
Thierry BRUNET

Séance du 21 MARS 2019 : liste des délibérations et tableau des visas

| | |
|---------|---|
| 2019/03 | Modification des statuts du SIEIL |
| 2019/04 | Demande de subvention |
| 2019/05 | Redevance réglementée pour chantiers provisoires |
| 2019/06 | Vote du taux des taxes |
| 2019/07 | Demande de subvention au titre des amendes de police 2019 |
| 2019/08 | Approbation des comptes de gestion 2018 : Commune et Assainissement |
| 2019/09 | Approbation du compte administratif communal 2018 |
| 2019/10 | Affectation du résultat budget communal |
| 2019/11 | Vote du budget communal 2019 |
| 2019/12 | Approbation du compte administratif 2018 budget Assainissement |
| 2019/13 | Affectation du résultat budget Assainissement |
| 2019/14 | Vote du budget assainissement 2019 |

| | |
|----------------------------------|------------------------|
| BRUNET Thierry | |
| DOREAU Philippe | |
| MONTIER Guy | |
| MASSÉ David | <i>Absent excusé</i> |
| VANDENDORPE Benoît | |
| DURAND-MASSÉ Jean-Paul | |
| AMIRAULT Gérard | |
| ANTOINE Caroline | |
| SENDIM-DE-RIBAS-LIRA Nathalie | |
| GUÉRIN Isabelle | |
| BERTIN Maud | <i>Absente excusée</i> |
| ALLUIN Jean-Bernard | |
| FOUCTEAU-ESPINASSE Adeline | |
| GRENAT Brigitte | <i>Absente excusée</i> |
| MAURICE Claudy | |